

Changement de politique concernant le traitement hormonal des mineurs atteints de dysphorie de genre à l'hôpital pour enfants Tema Barn - Astrid Lindgren.

Contexte

Le traitement hormonal des enfants et des adolescents souffrant de dysphorie de genre peut consister en un traitement de blocage de la puberté initié au début de la puberté, et en des hormones transsexuelles initiées à l'âge de 16 ans. Ces traitements sont controversés et ont récemment fait l'objet d'une attention et d'un examen accrus, tant au niveau national qu'international. En décembre 2019, la SBU (Agence suédoise pour l'évaluation des technologies de la santé et l'évaluation des services sociaux) a publié un aperçu de la base de connaissances qui a montré un manque de preuves à la fois pour les conséquences à long terme des traitements, et pour les raisons de l'afflux important de patients ces dernières années. Ces traitements peuvent avoir des conséquences négatives importantes et irréversibles telles que les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose, l'infertilité, l'augmentation du risque de cancer et la thrombose. Il est donc difficile d'évaluer le rapport risque/bénéfice pour chaque patient et encore plus difficile pour les mineurs et leurs tuteurs d'adopter une position informée sur ces traitements. Une affaire judiciaire très médiatisée en Grande-Bretagne a jeté la lumière sur cette question et, dans une décision récente (1er décembre 2020), a établi les problèmes primordiaux associés aux traitements bloquant la puberté. En outre, le jugement établit spécifiquement qu'il est très improbable, voire impossible, qu'un individu de moins de 16 ans donne son consentement éclairé à ce traitement. Pour les individus âgés de 16 à 18 ans, le tribunal estime qu'il est conseillé de demander l'approbation du tribunal avant de commencer un traitement hormonal, car ce traitement doit être considéré comme expérimental. À la suite de ce jugement, le NHS (National Health Service) a mis un terme à l'initiation de traitements hormonaux dans les nouveaux cas de personnes âgées de moins de 16 ans, tout en recommandant un examen approfondi des cas en cours et activement traités. Pour les patients âgés de 16 à 18 ans, il est recommandé que le médecin traitant reçoive l'approbation du tribunal avant de commencer les traitements hormonaux transsexuels.

Décisions de l'exécutif

§ À la lumière de ce qui précède, et sur la base du principe de précaution, qui devrait toujours être appliqué, il a été décidé que les traitements hormonaux (c'est-à-dire les hormones de blocage de la puberté et les hormones intersexes) ne seront pas initiés chez les patients dysphoriques de moins de 16 ans.

§ Pour les patients âgés de 16 à 18 ans, il a été décidé que le traitement ne pourra être effectué que dans le cadre d'essais cliniques approuvés par l'EPM (Agence de révision éthique/Conseil d'examen institutionnel suédois). Le patient doit recevoir des informations complètes sur les risques potentiels du traitement et une évaluation minutieuse du niveau de maturité du patient doit être effectuée pour déterminer s'il est capable d'évaluer le traitement et d'y consentir.

§ Ces changements n'affectent pas la poursuite des soins psychologiques et psychiatriques au sein du BUP (psychiatrie publique de l'enfant et de l'adolescent) pour les patients de moins de 18 ans.

§ Ces changements s'appliquent à partir du 1er avril 2021.

Pour les patients actuellement traités par blocage de la puberté ou par des hormones transsexuelles, une évaluation individuelle attentive visant à déterminer si le traitement doit être arrêté ou poursuivi doit être réalisée par le prestataire traitant. Lors de cette évaluation, il est important de présenter des informations appropriées sur l'incertitude de l'état des preuves concernant les effets à long terme et les risques potentiels du traitement, afin de permettre aux patients et aux tuteurs de prendre des décisions aussi éclairées que possible quant au consentement à une éventuelle poursuite du traitement. Le degré de maturité et la capacité de consentement des jeunes patients, ainsi que d'autres indications, doivent être pris en compte dans ces décisions.